



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 027 / 2018 DU 23 AOÛT 2018

Portant nomination de la directrice de l'Office de gestion de la crèche de Pirae.

Date de convocation : 16 août 2018	L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois août, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance. Madame Eliane LECHENE a été désignée pour remplir cette fonction.						
Date d'affichage : 16 août 2018							
Date d'affichage du compte-rendu : 27 août 2018							
Date d'affichage de la présente délibération : 28 AOÛT 2018							
Résultats des votes :							
VOTANTS	29						
POUR	29						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
La délibération est adoptée à l'unanimité							
<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>PRESENTS</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>PROCURATION</td> <td>09</td> </tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	21	PROCURATION	09
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	21						
PROCURATION	09						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH		X	
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII		X	Jean CHICOU
Mme Marie Madeleine MAO		X	
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA		X	Lorraine HUNTER
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE		X	Edouard FRITCH
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA		X	Samuel MOO SUNG
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Rosana TEHOIRI
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	Yvette LICHTLE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT	X		
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE		X	Turere FOLIAKI
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOPA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON	X		
Mme Maiana BAMBRIDGE		X	Béatrice VERNAUDON
M. Théodore TETUAETARA	X		
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	21	12	9 procurations

DELIBERATION N° 027 / 2018 DU 23.08.2018

Portant nomination de la directrice de l'Office de gestion de la crèche de Pirae

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 008/2018 du 27 mars 2018 portant approbation du budget primitif du service public de l'eau (budget annexe) pour l'exercice 2018 ;
- VU Le statut de l'Office de gestion de la crèche de Pirae ;
- VU L'avis du conseil d'administration de l'Office de gestion de la crèche de Pirae en date du 26 juillet 2018 ;
- VU les explications fournies par Madame Yvette LICHTLE, premier adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Mme Hina Mercier a fait valoir son droit de départ à la retraite.

Après publication de l'offre d'emploi pour les fonctions de directrice de l'Office de gestion de la crèche de Pirae, traitement des candidatures et audition, il est ressorti que Mme Claire ESNAULT, présente les aptitudes nécessaires et répond aux obligations réglementaires.

Après avis du conseil d'administration de l'Office de gestion de la crèche de Pirae, en sa séance du 26 juillet 2018, il appartient au conseil municipal de procéder à la nomination de la directrice.

Après en avoir délibéré en sa séance du 23.08.2018 ;

ADOPTÉ :

Article 1^{er} : Mme Claire ESNAULT est nommée directrice de l'Office de gestion de la crèche de Pirae à compter du 1^{er} septembre 2018.

Article 2 : Le président du conseil d'administration de l'Office de gestion de la crèche de Pirae est autorisé à signer les actes afférents à cette nomination.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Le Maire, le président du conseil d'administration de l'office de gestion de la crèche de Pirae, le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire absent,



Mme Yvette LICHTLE,
1^{er} adjoint au maire

Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative
Le **28 AOUT 2018** et publication du **28 AOUT 2018**

Pour le Maire absent,



Mme Yvette LICHTLE
1^{er} Adjoint



Edouard FRITCH
Le Maire